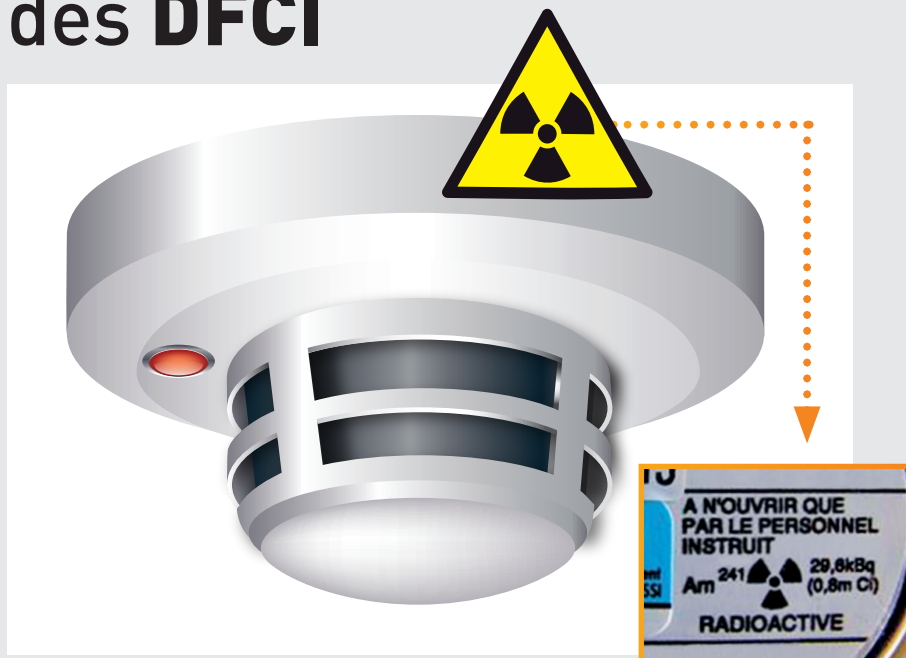


ARTEMISE votre partenaire pour la COLLECTE et le DÉMANTÈLEMENT des DFCI



Am ²⁴¹ = Americium

Les détecteurs de fumée à chambre d'ionisation (DFCI) contiennent un **ÉLÉMENT RADIOACTIF** qui ne présente pas de risque sanitaire pour les personnes présentes dans vos locaux. Mais en cas de détérioration du détecteur, les particules radioactives peuvent entraîner des dommages pour la santé si elles sont inhalées ou ingérées.

Artemise vous propose une solution simple de collecte et de démantèlement de vos détecteurs de fumée à chambre d'ionisation dans le cadre de l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire).

ARTEMISE votre partenaire pour la COLLECTE et le DÉMANTÈLEMENT des DFCI



ATTENTION !

Obligation réglementaire

Avant le **31 décembre 2017**, les DFCI doivent être remplacés par des détecteurs optiques ou thermiques selon la réglementation de l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire).

Deux décisions de l'Autorité de Sûreté Nucléaire : 2011-DC-0252 et 2011-DC-0253 du 21 décembre 2011 obligent les détenteurs de détecteurs de fumée à les remplacer et à les envoyer dans une filière industrielle agréée en vue de leur démantèlement et recyclage.

En tant que détenteur, vous êtes responsable de la gestion et de la reprise des détecteurs ioniques de fumée.

Artemise est autorisée par l'ASN pour la collecte et le démantèlement de ces détecteurs.

Elle vous remettra après la collecte :

- une Attestation de reprise des DFCI
- un Bordereau de Suivi de Déchets



VOTRE CONTACT

Tél. **03 25 45 41 75**

1 ZAE des joncs • 10160 VULAINES

contact@artemise-recyclage.com

www.artemise-recyclage.com